



Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

Réf. : DIA-HTD00-2603-001



Propriétaire : SCCV VITRY CA41 ZAC SEINE GARE ,
Adresse du bien : 48 Rue Edith Cavell, ZAC Seine Gare Vitry,
94400 VITRY SUR SEINE
Nature du bien : Terrain
Localisation du bien : Sans objet
Numéro de lot : Sans objet
Date du permis de construire : Après 01/07/1997
Date limite de validité : 12/10/2026
Référence client :

ERP

Date limite de validité : 12/10/2026

PPRn : Prescrit, Approuvé, Risque(s) : Inondation, Mouvement de terrain
Risque sismique : Zone 1
Risque radon : Faible [Catégorie 1]

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Plan d'exposition au bruit : Non concerné
Zonage du retrait-gonflement des argiles : Moyen

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics réalisés.
Elle est donnée à titre indicatif, seuls des rapports complets avec leurs annexes ont une valeur contractuelle.
*pour le cas où il est indiqué validité illimitée d'un des diagnostics, un rapport n'est plus valide en cas : de travaux, de changement de réglementation, dans le cas de diagnostic amiante pour les parties concernant des obligations ou recommandations issues des grilles d'évaluation d'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante ainsi que le contenu desdites grilles.



Les intervenants du dossier

> **Propriétaire : SCCV VITRY CA41 ZAC SEINE GARE ,**
155 rue Jean jacques Rousseau , 92130 ISSY LES MOULINEAUX

> **Votre cabinet : Diagamter Boulogne Billancourt**
117 avenue Victor Hugo, 92100 Boulogne Billancourt
01 84 19 47 80 boulogne@diagamter.com

> **Technicien : Monsieur Laurent HURTADO**
01 84 19 47 80 laurent.hurtado@diagamter.com



Monsieur Laurent HURTADO
Diagnosticheur certifié

Synthèse dossier
Réf. : DIA-HTD00-2603-001



Sommaire

Rapport ERP	4
Attestation d'assurance du dossier	18
Certificat de compétences du dossier	21
Conditions particulières DDT	23
Attestation sur l'honneur DDT	24



48, 50, 52, 52b, 54 rue Edith Cavelle 94400 Vitry-sur-Seine
G 264 | G 271 | G 273 | G 266 | G 268

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement

Date de commande : 13/04/2026

Valide jusqu'au : 13/10/2026

N° de commande : 907733

Commune : Vitry-sur-Seine

Code postal : 94400

Code insee : 94081

Lat/Long : 48.797869 , 2.412

Altitude : 32.96 m

Vendeur ou Bailleur : SCCV VITRY GA41 ZAC SEINE GARE

Acquéreur ou locataire :

Parcelle(s) :

94081 000 G 264 94081 000 G 271

94081 000 G 273 94081 000 G 266

94081 000 G 268



Niveau 1 Fiche Radon Radon	Niveau 1 Fiche Sisme Sisme	Aucun ENSA / PEB	Non concerné Recul du trait de cote	Moyen Sols argileux	Non concerné Fiche OLD Old: Débroussaillage
3 SIS	57 CASIAS	4 ICPE	Inondation CONCERNÉ	Mouvement de terrain CONCERNÉ	Risque industriel NON CONCERNÉ

* A titre informatif

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : georisques.gouv.fr (article R.125-25)

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<https://www.etat-risque.com/s/VVSXX>



Scannez ce QR Code pour vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Type	Plan de Prevention des Risques		Exposition
Inondation 	APPROUVE Le 12/11/2007	PPRI Maine et Seine, Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau	OG 264 OUI OG 271 OUI OG 273 OUI OG 266 OUI OG 268 OUI
	PRESCRIT Le 09/07/2001	PPRI Ruissellement urbain, Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	
	APPROUVE Le 28/07/2000	PPRI Maine et Seine, Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau	
Mouvement de terrain 	PRESCRIT Le 01/08/2001	PPRMT 94 "Anciennes Carrières", Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)	OG 264 OUI OG 271 OUI OG 273 OUI OG 266 OUI OG 268 OUI

LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention miniers		

LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Type	Plans de Preventions des Risques		Exposition
Risque industriel 	APPROUVE Le 30/04/2015	PPRT EFR France, Risque industriel - Effet de surpression	OG 264 Non OG 271 Non OG 273 Non OG 266 Non OG 268 Non
	APPROUVE Le 30/04/2015	PPRT EFR France, Risque industriel - Effet thermique	

ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées	Code postal ou code insee	Nom de la commune
48, 50, 52, 52b, 54 rue Edith Cavelle 94400 Vitry-sur-Seine G 264 G 271 G 273 G 266 G 268	94400 (94081)	Vitry-sur-Seine

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS** Oui ☒ Non ☐

Prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☒ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ Date 12/11/2007

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : Inondation

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui ☐ Non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR **NATURELS** Oui ☒ Non ☐

Prescrit⁽¹⁾ ☒ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ Date 01/08/2001

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : Mouvement de terrain

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui ☐ Non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR **NATURELS** Oui ☐ Non ☒

Prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui ☐ Non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR **MINIERS** Oui ☐ Non ☒

Prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui ☐ Non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR **TECHNOLOGIQUES** Oui ☐ Non ☒

Prescrit⁽¹⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ Date

Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à : Effet toxique ☐ ou effet thermique ☐ ou effet de surpression ☐

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui ☐ Non ☐

> L'immeuble est situé en zone de prescription : Oui ☐ Non ☐

- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐

- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location⁽⁵⁾ Oui ☐ Non ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire		
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en :		
Zone 1 Très faible	Zone 2 Faible	Zone 3 Modérée
☒	☐	☐
Zone 4 Moyenne	Zone 5 Forte	
☐	☐	
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon		
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3		
Oui	Non	☒
Situation de l'immeuble au regard des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)		
L'immeuble se situe dans un secteur soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage		
Oui	Non	☒
Information relative à la pollution des sols		
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)		
Oui	Non	☒
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques		
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques ?		
Oui	Non	☐
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)		
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par le décret n° 2024-531 du 10 juin 2024 modifiant le décret n° 2022-750 du 29/04/2022 ?		
Oui	Non	☒
L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme.		
Oui	Non	☒
Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : geoportail-urbanisme.gouv.fr		
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :		
> d'ici à 30 ans	> compris entre 30 et 100 ans	N/C
☐	☐	☒
> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?		
Oui	Non	☒
> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?		
Oui	Non	☒
Retrait Gonflement des Argiles - Information relative aux travaux non réalisés		
Article R125-24 du Code de l'environnement du Décret n° 2024-82 du 5 février 2024		
"En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien."		
L'immeuble est concerné par les critères énoncés dans l'article R125-24 du Code de l'environnement.		
Oui (6)	Non	
Vendeur / Bailleur		
Date / Lieu		
Acquéreur / Locataire		
Nom	Date	Nom
SCCV VITRY CA41 ZAC SEINE GARE	13/04/2026	
Signature	Lieu	Signature
	Vitry-sur-Seine	

(1) **Prescrit** = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

(2) **Anticipé** = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.

(3) **Approuvé** = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme.

(4) **Approuvé et en cours de révision** = PPR adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.

(5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.

(6) Si oui, le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés.

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte et les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez les sites Internet : georisques.gouv.fr et geoportail-urbanisme.gouv.fr

Etat des risques, pollutions et sols

en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement

MTEECPR / DGPR Janvier 2025

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°		du		Mis à jour le	
2. Adresse		Code postal ou Insee		Commune	
48, 50, 52, 52b, 54 rue Edith Cavell 94400 Vitry-sur-Seine		94400 (94081)		Vitry-sur-Seine	

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

Oui ☐ Non ☒

Révisé ☐ Approuvé ☐ Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

>L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

Oui ☐ Non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui ☐ Non ☐

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON ☒ zone A¹ ☐ zone B² ☐ zone C³ ☐ zone D⁴ ☐
Aucun ☒ Très forte ☐ Forte ☐ modérée ☐ Faible ☐

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la mairie de la commune de :
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur
SCCV VITRY CA41 ZAC SEINE GARE

Date / Lieu
13/04/2026

Acquéreur ou Locataire

Information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Modèle état des nuisances sonores aériennes

En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme

MTES/DGAC/juin 2020

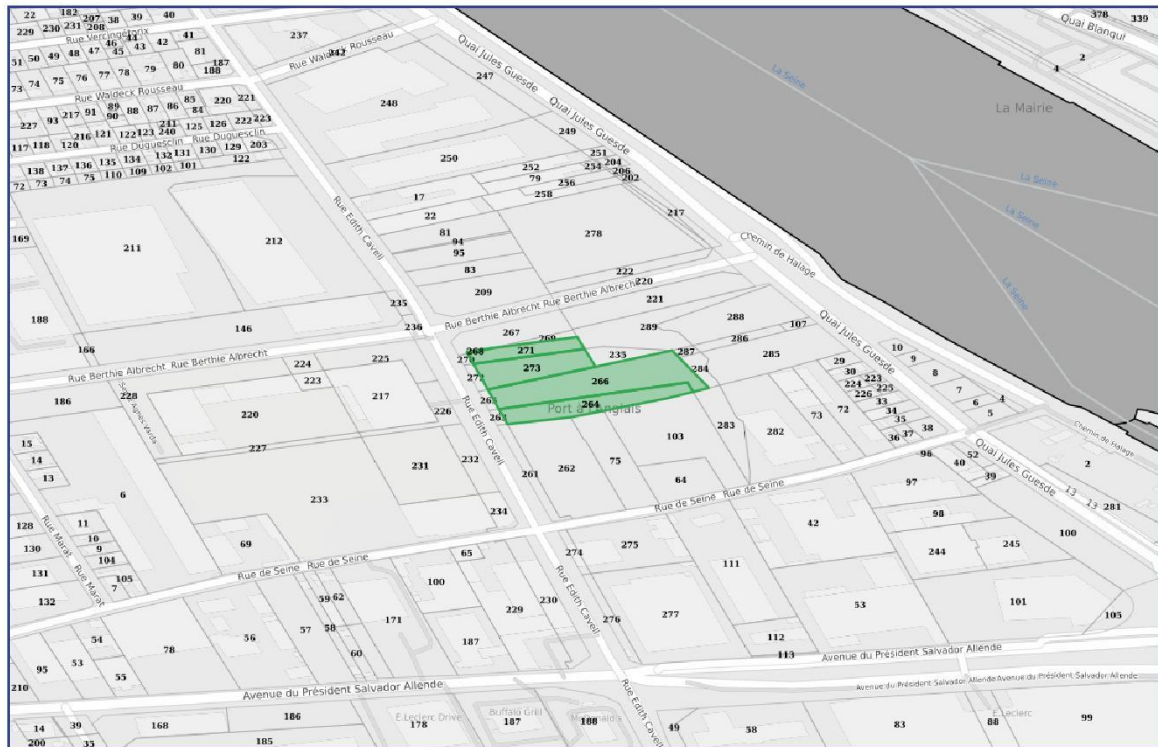
PPRN - INONDATION



PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN

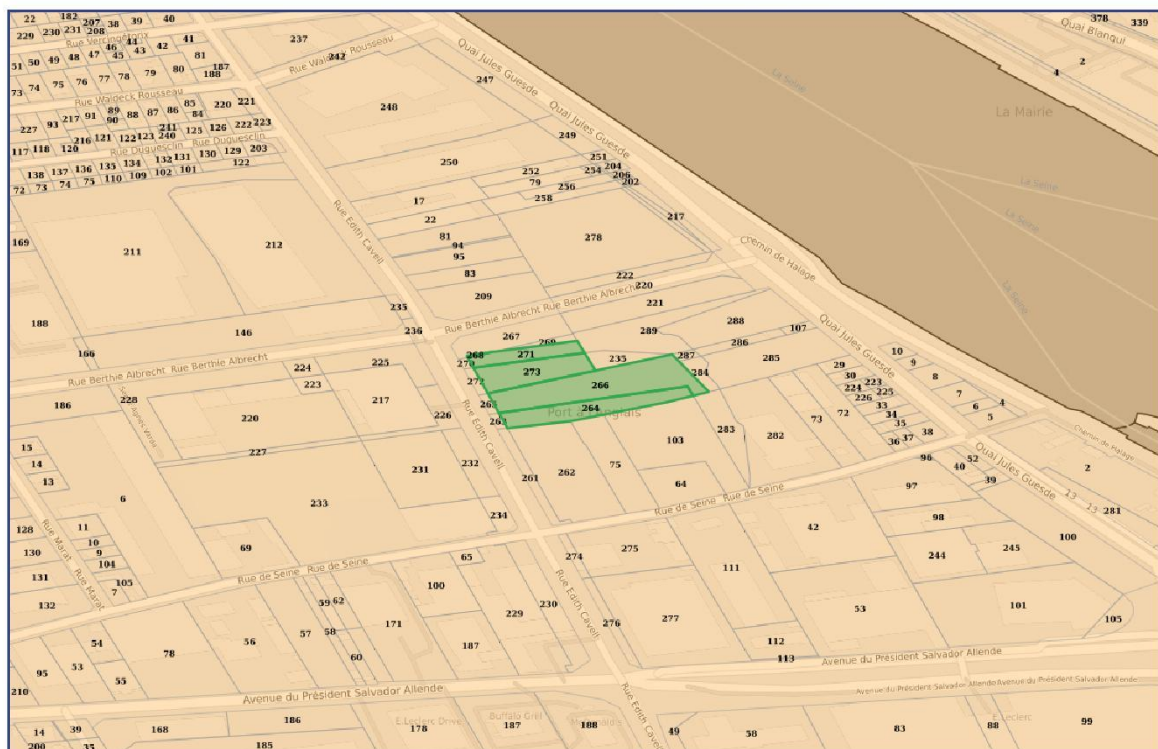


PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN - CARRIERS

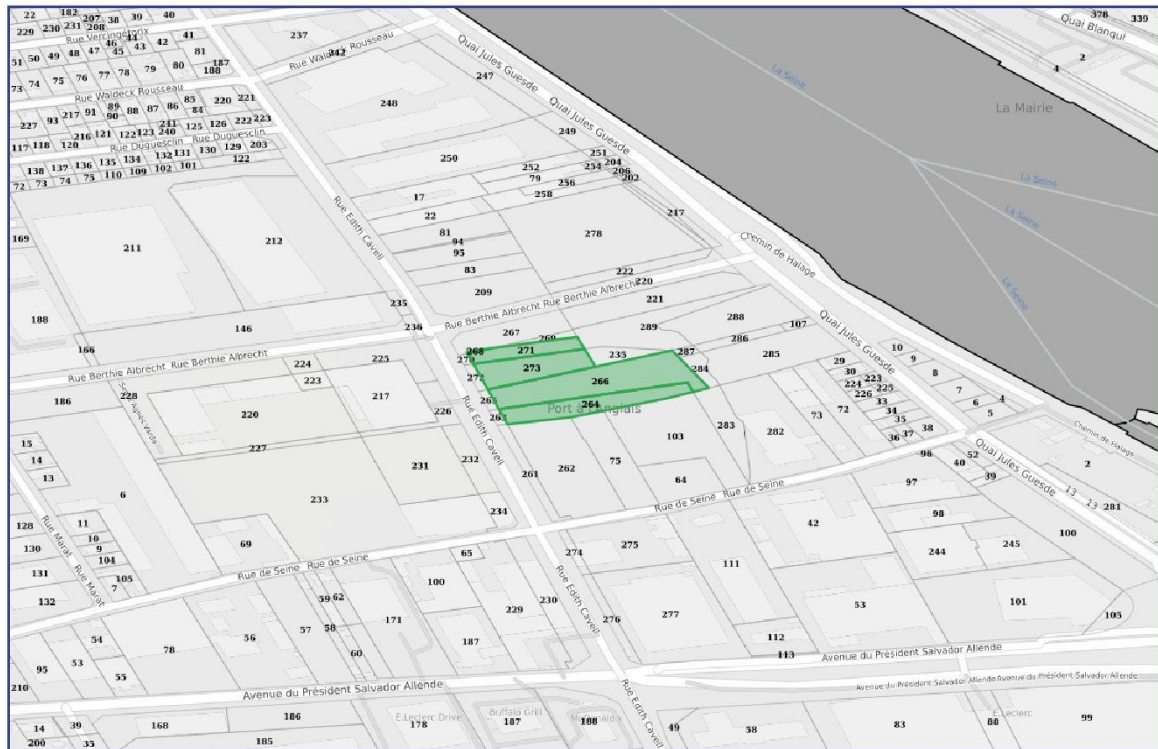


Non concerné

PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN - ARGILES



Moyen



Non concerné

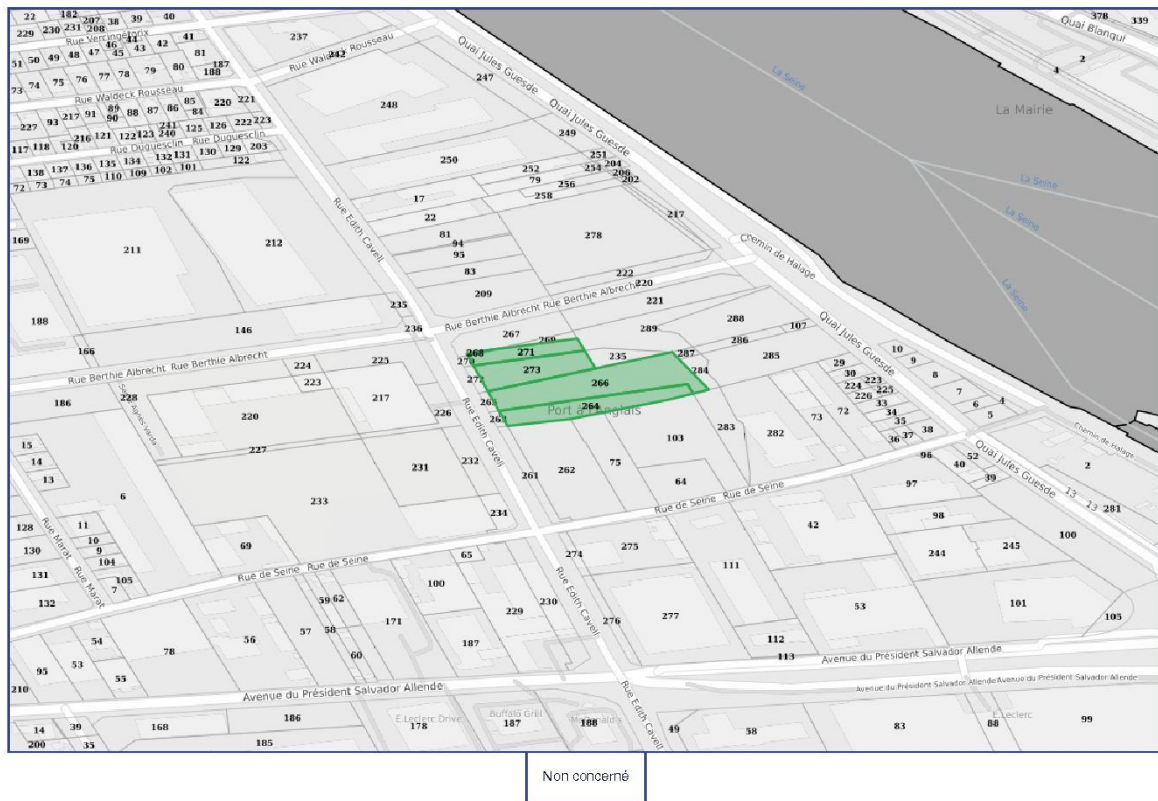


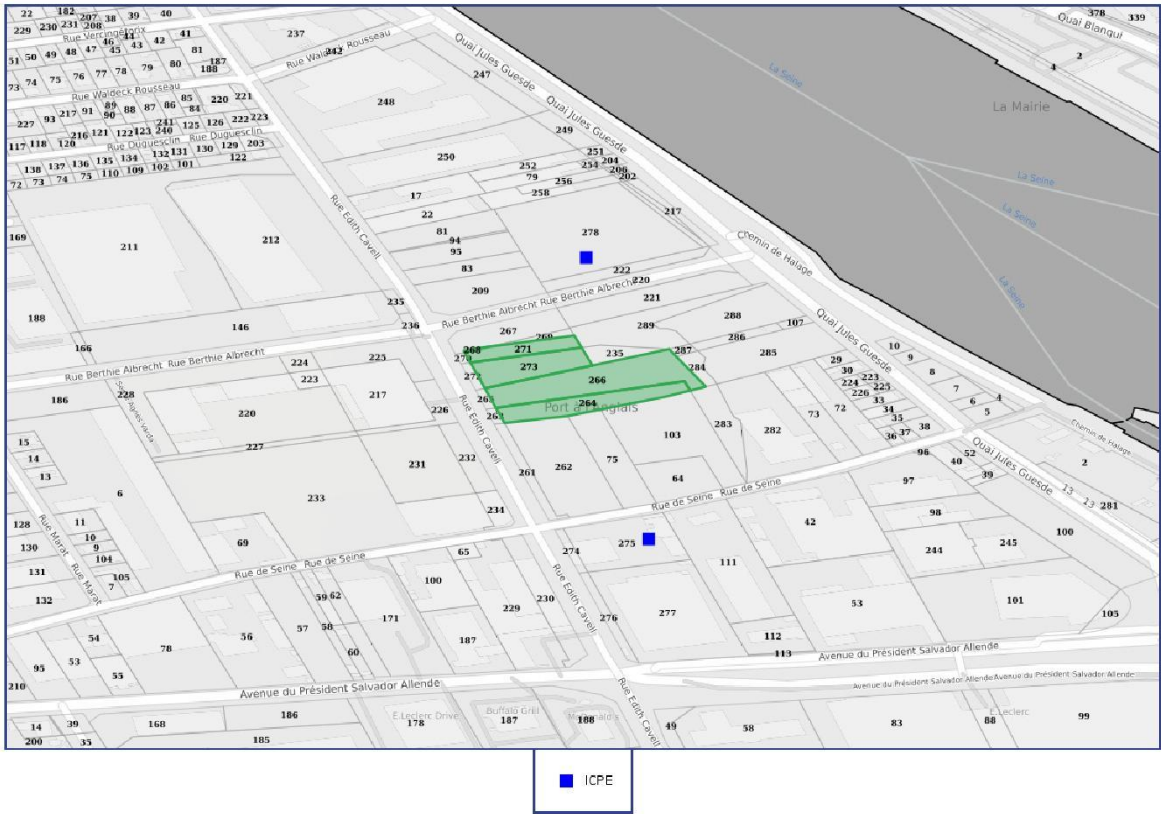
1 - Très faible

POTENTIEL RADON



DÉBROUSSAILLEMENT





SECTEURS D'INFORMATIONS SUR LES SOLS **SIS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
SSP001288001	Cessation totale	382 Mètres	Détails
SSP00053740101	Société Nouvelle Vivien	455 Mètres	Détails
SSP000537401	Société Nouvelle Vivien	455 Mètres	Détails

CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES **CASIAS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
SSP3897304	(Etat En arrêt) Savonnerie 50 rue Cavell (Edith)	0 Mètres	Détails
SSP3895411	(Etat En arrêt) Chantier de triage des métaux 40 rue Seine (de)	17 Mètres	Détails
SSP3895505	(Etat Indéterminé) Menuiserie 16 rue Seine (de)	48 Mètres	Détails
SSP3896704	(Etat En arrêt) Dépôt de liquides inflammables 12 rue Seine (de)	62 Mètres	Détails
SSP3895624	(Etat Indéterminé) Garage 62 rue Cavell (Edith)	77 Mètres	Détails
SSP3896701	(Etat En arrêt) Garage 36 rue Seine (de)	79 Mètres	Détails
SSP3895623	(Etat Indéterminé) Station-service 43 rue Cavell (Edith)	93 Mètres	Détails
SSP3895506	(Etat Indéterminé) Atelier de récupération des métaux 37 rue Seine (de)	133 Mètres	Détails
SSP3895056	(Etat En arrêt) Fabrique de produits chimiques Quai Guesde (Jules)	152 Mètres	Détails
SSP3895057	(Etat En arrêt) Fabrique de pâte à papier Quai Guesde (Jules)	159 Mètres	Détails
SSP3895059	(Etat En arrêt) Fabrique d'engrais Quai Guesde (Jules)	168 Mètres	Détails
SSP3895061	(Etat En arrêt) Teinturerie Quai Guesde (Jules)	177 Mètres	Détails
SSP3894765	(Etat Indéterminé) Atelier de traitement de surface 19 rue Seine (de)	178 Mètres	Détails
SSP3895277	(Etat Indéterminé) Blanchisserie Quai Guesde (Jules)	185 Mètres	Détails
SSP3897553	(Etat En arrêt) Travail des métaux 34 rue Cavell (Edith)	187 Mètres	Détails
SSP3895622	(Etat Indéterminé) Chaudronnerie 55 rue Seine (de)	187 Mètres	Détails
SSP3895278	(Etat Indéterminé) Atelier de traitement de chiffons Quai Guesde (Jules)	193 Mètres	Détails
SSP3895504	(Etat En arrêt) Centrale à béton 6 avenue Allende (du Président Salvador)	195 Mètres	Détails
SSP3896560	(Etat En arrêt) Garage 8 avenue Allende (du Président Salvador)	200 Mètres	Détails
SSP3895280	(Etat Indéterminé) Dépôt de liquides inflammables Quai Guesde (Jules)	201 Mètres	Détails
SSP3895281	(Etat Indéterminé) Fabrique d'acide sulfurique Quai Guesde (Jules)	211 Mètres	Détails
SSP3897261	(Etat Indéterminé) Garage Quai Guesde (Jules)	220 Mètres	Détails
SSP3895270	(Etat Indéterminé) Papeterie Quai Guesde (Jules)	228 Mètres	Détails
SSP3895480	(Etat En arrêt) Industrie chimique 70 rue Cavell (Edith)	228 Mètres	Détails
SSP3895479	(Etat Indéterminé) Stockage 70 rue Cavell (Edith)	229 Mètres	Détails
SSP3896203	(Etat En arrêt) Dépôt de liquides inflammables Quai Guesde (Jules)	237 Mètres	Détails
SSP3897228	(Etat En arrêt) Dépôt de liquides inflammables 4 avenue Allende (du Président Salvador)	238 Mètres	Détails
SSP3895507	(Etat Indéterminé) Atelier de récupération des métaux 67 rue Seine (de)	242 Mètres	Détails
SSP3895625	(Etat Indéterminé) Garage 75 rue Cavell (Edith)	273 Mètres	Détails
SSP3896290	(Etat En arrêt) Fabrique de produits chimiques 89 rue Seine (de)	314 Mètres	Détails
SSP3896882	(Etat En arrêt) Atelier de travail des métaux 88 rue Seine (de)	332 Mètres	Détails
SSP3896558	(Etat Indéterminé) Chocolaterie 9 avenue Allende (du Président Salvador)	333 Mètres	Détails
SSP3895626	(Etat Indéterminé) Entreprise de construction 81 rue Cavell (Edith)	334 Mètres	Détails
SSP3896703	(Etat En arrêt) Forge 39 rue Waldeck-Rousseau	334 Mètres	Détails
SSP3895508	(Etat Indéterminé) Transport frigorifique 88 rue Seine (de)	336 Mètres	Détails
SSP3896166	(Etat En arrêt) Atelier de travail des métaux 17 avenue Allende (du Président Salvador)	347 Mètres	Détails
SSP3896207	(Etat En arrêt) Atelier de travail des métaux 36 avenue Allende (du Président Salvador)	354 Mètres	Détails

Code	Description	Distance	Fiche
SSP3896200	(Etat En arrêt) Atelier de travail des métaux 29 ter rue Waldeck-Rousseau	364 Mètres	Détails
SSP3895503	(Etat Indéterminé) Entrepôt frigorifique 15 avenue Allende (du Président Salvador)	380 Mètres	Détails
SSP3895274	(Etat En arrêt) Fabrique d'encre 8 rue Cavell (Edith)	390 Mètres	Détails
SSP3896706	(Etat En arrêt) Dépôt d'artifices 1 avenue Allende (du Président Salvador)	392 Mètres	Détails
SSP3896624	(Etat En arrêt) Dépôt de liquides inflammables 62 Quai Blanqui	393 Mètres	Détails
SSP3897186	(Etat En arrêt) Fonderie Anglais (Port à l')	395 Mètres	Détails
SSP3895482	(Etat Indéterminé) Stockage 2 rue Hénaff (Eugène)	402 Mètres	Détails
SSP3897407	(Etat Indéterminé) Pressing 2 rue Hénaff (Eugène)	413 Mètres	Détails
SSP3894791	(Etat En arrêt) Garage 74 Quai Blanqui	424 Mètres	Détails
SSP3895408	(Etat En arrêt) Entreprise de transport 77 Quai Blanqui	431 Mètres	Détails
SSP3897550	(Etat Indéterminé) Savonnerie 10 rue Cavell (Edith)	433 Mètres	Détails
SSP3895509	(Etat Indéterminé) Atelier de récupération des métaux rue Pasteur prolongée	445 Mètres	Détails
SSP3895502	(Etat Indéterminé) Atelier de récupération des métaux rue Pasteur prolongée	447 Mètres	Détails
SSP3896697	(Etat En arrêt) Garage 60 rue Heller (Charles)	457 Mètres	Détails
SSP3895491	(Etat En arrêt) Dépôt de liquides inflammables 25 rue Sand (Georges)	459 Mètres	Détails
SSP3896699	(Etat En arrêt) Cimenterie 4 rue Cavell (Edith)	472 Mètres	Détails
SSP3894479	(Etat En arrêt) Dépôt de déchets métalliques 15 rue Raspail, Raspail	482 Mètres	Détails
SSP3896739	(Etat En arrêt) Blanchisserie 5 avenue Leclerc (du Général)	485 Mètres	Détails
SSP3894771	(Etat Indéterminé) Dépôt de déchets métalliques 94 rue Cavell (Edith)	486 Mètres	Détails
SSP3896209	(Etat En arrêt) Dépôt de déchets métalliques 28 Quai Guesde (Jules)	498 Mètres	Détails

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **ICPE** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
0006516574	LUSOFER	79 Mètres	Détails
0007404391	LUXO BENNES	131 Mètres	Détails
0006519871	Lusofer	459 Mètres	Détails
0007404453	SUEZ RV IDF VITRY	470 Mètres	Détails

Préfecture :
Commune : Vitry-sur-Seine

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L. 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble
48, 50, 52, 52b, 54 rue Edith Cavelle 94400 Vitry-sur-Seine
94400 Vitry-sur-Seine

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe
Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?
INTE2127287A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 22/06/2021 au 22/06/2021	28/09/2021	☐ OUI ☐ NON
INTE2119792A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 19/06/2021 au 20/06/2021	02/07/2021	☐ OUI ☐ NON
INTE1804348A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 15/01/2018 au 05/02/2018	15/02/2018	☐ OUI ☐ NON
INTE1615488A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 28/05/2016 au 05/06/2016	09/06/2016	☐ OUI ☐ NON
INTE0500808A	Sécheresse	Du 01/07/2003 au 30/09/2003	13/12/2005	☐ OUI ☐ NON
INTE0100760A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 27/07/2001 au 27/07/2001	18/01/2002	☐ OUI ☐ NON
INTE0100523A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 07/07/2001 au 07/07/2001	27/10/2001	☐ OUI ☐ NON
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 25/12/1999 au 29/12/1999	30/12/1999	☐ OUI ☐ NON
INTE9500410A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 02/07/1995 au 02/07/1995	08/09/1995	☐ OUI ☐ NON
INTE9200533A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 31/05/1992 au 01/06/1992	16/01/1993	☐ OUI ☐ NON
ECO48800084A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 23/07/1988 au 23/07/1988	03/11/1988	☐ OUI ☐ NON
INTE8700362A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 24/08/1987 au 25/08/1987	11/11/1987	☐ OUI ☐ NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Etablie le 13/04/2026

Nom du vendeur ou du bailleur : SCCV VITRY CA41 ZAC SEINE GARE

Nom de l'acquéreur ou du locataire :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie ou sur internet (www.georisques.gouv.fr)

> Attestation d'assurance



ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n° : 11442952504

**Responsabilité Civile Professionnelle
Diagnostic technique immobilier**

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que :

**OBJECTIF DIAGNOSTIC
117 AVENUE VICTOR HUGO
92100 BOULOGNE BILLANCOURT**

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 11442952504.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées au contrat, sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément, de Qualification au sens contractuel.

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :

2 000 000 € PAR SINISTRE ET PAR ANNEE D'ASSURANCE.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2026 AU 31/12/2026 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à PARIS le 12 décembre 2025
Pour servir et valoir ce que de droit.
POUR L'ASSUREUR :
LSN, par délégation de signature :

LSN Assurances
39 rue Mstislav Rostropovitch
CS 40020 (75017) PARIS
RCS Paris 308 123 000 - N°ORIAS 07 000 473

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunitaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1 / 3



Police N°11442952504

Activités assurées

Activités assurées : diagnostics techniques immobilier soumis à certification et re certification, autres diagnostics et missions d'expertises :

- AMIANTE aéronautique
- AMIANTE avant démolition
- AMIANTE avant travaux immeubles bâtis dont enrobé
- AMIANTE environnemental
- AMIANTE génie civil
- AMIANTE industrie
- AMIANTE matériel ferroviaire
- AMIANTE navire
- Assainissement collectif
- Attestation de respect de la RT2012 – RE 2020
- Audit énergétique
- Building Information Modeling (BIM)
- Certificat de qualité de vie (CQV)
- Certificat d'ensoleillement
- Constat amiante vente sans mention
- Constat du Risque d'Exposition au Plomb (vente, location, parties communes)
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic de Performance Energétique avec Mention (vente, location, collectif, projeté avant/après travaux)
- Diagnostic de Performance Energétique sans Mention (vente, location, collectif, projeté avant/après travaux)
- Diagnostic défiscalisation ancien
- Diagnostic du Risque d'Intoxication par le plomb dans les peintures DRIPP
- Diagnostic produits, équipements, matériaux et déchets (PEMD)
- Diagnostic Technique Global (DTG)
- Dossier Amiante Parties Privatives
- Dossier Technique Amiante avec mention
- Dossier Technique Amiante sans mention
- Etat des installations intérieures de Gaz
- Etat des installations intérieures d'Electricité
- Etat des Risques de pollution des sols (ERPS)
- Etat des Risques et Pollutions
- Etat descriptif de division (EDD) et calcul de tantièmes de copropriété
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de Termites dans le bâti
- Etats des lieux
- Examen DRIPP après travaux
- Examen visuel après travaux de retrait d'amiante
- Logement décent
- Mérules
- Mérules avant démolition
- Photo 360 et visite virtuelle
- Plan 2D/3D
- Contrôle plomb après ou lors de travaux

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2 / 3



Police N°11442952504

- PLOMB avant démolition
- PLOMB avant travaux
- PLOMB dans l'eau
- Projet de Plan Pluriannuel de Travaux
- Qualité de l'air (benzène, CO2, formaldéhyde)
- Mission de mesure d'activité volumique de radon prévus à l'article 1333-33 du code de la santé publique dans les bâtiments, y compris les bâtiments souterrains et les établissements thermaux
- Mission de mesures d'activité volumique de radon dans les bâtiments et activités prévus à l'article R 4451-44 du code du travail et chez les particuliers
- Règlement de copropriété (Création/modification)
- Repérage polluants BTP avant travaux (fibres céramiques réfractaires, chrome VI, silice, particules minérales allongées)
- Sécurité piscine
- Superficie Carrez/Habitable et autres
- TERMITES avant démolition
- HAP enrobé
- Etat des Nuisances Sonores Aériennes (ENSA)
- Tutorat DPE

 Certificat de compétence



Certificat de Compétence

Diagnostics Techniques Immobiliers

TechniCert attribue la Certification d'Opérateur de Diagnostic Immobilier à :

M. HURTADO Laurent sous le numéro de certifié TC21-0127

TechniCert Référentiel de Certification PROC 800

Domaines Technique	Arrêtés de référence	Date d'effet	Date D'expiration
Gaz	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.4.1 / 2.4.2	14/11/2021	13/11/2028
Électricité	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.5.1 et 2.5.2	14/11/2021	13/11/2028
Termites	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.3.1 / 2.3.2	14/11/2021	13/11/2028
☐ Métropole ☐ Département Outre-mer :			
Amiante sans Mention	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.2.1 / 2.2.2	14/11/2021	13/11/2028
Amiante avec Mention	Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.2.1 / 2.2.2 / 2.2.3		
Energie sans Mention	Arrêté du 20 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant le diagnostic de performance énergétique. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1 / 2.2	22/12/2021	21/12/2028
Energie avec Mention	Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1 / 2.2 / 2.3	25/05/2022	21/12/2028
Audit Énergétique	Décret no 2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique. Posséder les connaissances et compétences définies en l'annexe IV et à l'annexe V		
Plomb sans Mention	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1.1 / 2.1.2	22/12/2021	21/12/2028

Le maintien des dates de validités est conditionné à la bonne exécution des opérations de contrôle.



Les Alluets Le Roi, Le 06/02/2026
La Gérante TECHNICERT



Accréditation
N° 4-0624
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

TECHNICERT, SAS au Capital de 100000€ - 5 rue Traversière, ZAC Moulin du Capignard - 78580 Les Alluets Le Roi
Téléphone : 09.54.91.44.15 - Email : contact@technicert.fr - Site : www.technicert.fr
Siren : 833 648 418 R.C.S. Versailles

FORM 910.3-E_Certificat de compétence 01-2026



Conditions particulières d'exécution du dossier de diagnostic technique

Textes de référence

Article L271-4 à L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

Article R.271-1 à R.271-5 du CCH

Ordonnance 2005-655 du 8 juin 2005

Précisions sur le dossier de diagnostic technique (DDT)

Un dossier de diagnostic technique, fourni par le bailleur, doit être annexé au contrat de location lors de sa signature ou de son renouvellement et comprend le cas échéant un diagnostic de performance énergétique, un constat de risque d'exposition au plomb et un état des risques naturels et technologiques. Pour les logements situés dans un immeuble collectif dont le permis de construire a été délivré avant le 1er janvier 1975, l'état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité devront être réalisés pour les contrats de location signés à compter du 1er juillet 2017. Pour les autres logements, l'état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité devront être réalisés pour les contrats de location signés à compter du 1er janvier 2018.

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges. Il doit, suivant le type de biens, contenir les documents suivants :

- Un constat de risque d'exposition au plomb (CREP),
- Un état mentionnant la présence ou l'absence d'amiante,
- Un état relatif à la présence de termites dans le bâtiment,
- Un état de l'installation intérieure de gaz,
- Un état des risques naturels miniers et technologiques,
- Un diagnostic de performance énergétique (DPE),
- Un état de l'installation intérieure d'électricité,
- Un document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif (depuis le 1^{er} janvier 2011).

Si l'un de ces documents produits lors de la signature de la promesse de vente n'est plus en cours de validité à la date de la signature de l'acte authentique de vente, il est remplacé par un nouveau document pour être annexé à l'acte authentique de vente.

D'après l'article R.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :

- Pour une personne d'établir un document contenu dans le dossier de diagnostic technique sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 ;
- Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document contenu dans le dossier de diagnostic technique, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6.

La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal.

Aucun formalisme particulier n'est prévu par le législateur pour la réalisation du DDT

Boulogne Billancourt, le 14/04/2026

SCCV VITRY CA41 ZAC SEINE GARE ,

155 rue Jean jacques Rousseau
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Référence Rapport : DIA-HTD00-2603-001

Objet : **Attestation sur l'honneur**

48 Rue Edith Cavell ZAC Seine Gare Vitry
94400 VITRY SUR SEINE

Terrain

Date de la visite : 13/04/2026

Madame, Monsieur

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Monsieur HURTADO Laurent, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

Présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens - appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates - référence indiquée sur chacun des dossiers),

Ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 2 000 000 par sinistre et par année d'assurance),

N'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur HURTADO Laurent

OBJECTIF DIAGNOSTIC